

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 25
- votant par procuration 4
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 29 septembre 2023.

xxx

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-huit septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt et un septembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE,
Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO,
M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ,
Mme Arlette LECACHEUR, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme
Djémaïa TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Yves GIMAY	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	M. Franck LEMAÎTRE
M. Patrick WALCZAK	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Yves GOGNET est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.71/09.23

Objet :

Budget Ville
Opération de construction de 24 logements collectifs locatifs
Rue de la République
LOGEO SEINE
Garantie d'emprunt Banque des Territoires
Demande d'accord de principe du Conseil Municipal
Annulation de la délibération n°D.72/06.22

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 28.09.2023

Délibération n°: D.71/09.23

Objet : Budget Ville
Opération de construction de 24 logements collectifs locatifs
Rue de la République
LOGEO SEINE
Garantie d'emprunt Banque des Territoires
Demande d'accord de principe du Conseil Municipal
Annulation de la délibération n°D.72/06.22

Monsieur BELGHACHEM rappelle que par délibération n°D.72/06.22 du 16 juin 2022, le Conseil Municipal a donné son accord de principe sur la garantie de la ville de Lillebonne, à hauteur de 100 %, d'un montant de 2 794 832 euros que la société Logéo Seine se proposait de contracter auprès de la Banque des Territoires en vue du financement d'une opération de construction de 24 logements collectifs locatifs, rue de la république à Lillebonne.

Cependant, suite au retour des appels d'offres, le coût de revient de cette opération a subi une forte évolution, qui s'explique d'une part, par des contraintes techniques du terrain (fondations spécifiques), et d'autre part, par la hausse du coût des matériaux.

C'est pourquoi, par courrier en date du 8 juin 2023, la société Logéo Seine a sollicité un nouvel accord de principe sur la garantie de la Ville de Lillebonne, à hauteur de 100 %, pour sept prêts (PLAI, PLUS, PLS), d'un montant total garanti de 3 135 528 euros, que cet organisme se propose de contracter auprès de la Banque des Territoires pour le financement de cette opération de construction.

De ce fait, la délibération n° n°D.72/06.22 adoptée par le Conseil Municipal le 16 juin 2022, n'a plus lieu d'être et doit être remplacée.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2252-1 et L.2252-2,

Vu le Code Civil et notamment son article 2298,

Vu la délibération D.72/06.22 adoptée par le Conseil Municipal le 16 juin 2022 et acceptant de donner son accord de principe sur la garantie, à hauteur de 100 %, pour le remboursement de trois prêts d'un montant total garanti de 2 794 832 euros souscrits par Logéo Seine auprès de la Banque des Territoires dans le cadre de cette opération de construction,

Considérant que les contraintes techniques du terrain (fondations spécifiques) et la hausse du coût des matériaux ont fortement augmenté le coût de revient de cette opération,

Considérant que Logéo Seine a décidé, par conséquent, de contracter sept prêts d'un montant total de 3 135 528 euros pour cette l'opération et non plus trois comme initialement convenu,

Considérant que ladite société sollicite un nouvel accord de principe sur la garantie de la Ville de Lillebonne, à hauteur de 100 %, soit 3 135 528 euros pour les prêts qu'elle envisage dorénavant de contracter auprès de la Banque des Territoires,

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 28.09.2023

Délibération n°: D.71/09.23

Objet : Budget Ville
Opération de construction de 24 logements collectifs locatifs
Rue de la République
LOGEO SEINE
Garantie d'emprunt Banque des Territoires
Demande d'accord de principe du Conseil Municipal
Annulation de la délibération n°D.72/06.22

Considérant que les caractéristiques prévisionnelles de ces prêts sont les suivantes :

• Prêt PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration)

Montant total du prêt garanti : 696 297 euros

PLAI travaux (561 942 €)

Taux d'intérêt : Livret A -0,2 (soit 2,80%)

Durée : 40 ans

PLAI foncier (134 355 €)

Taux d'intérêt : Livret A -0,2 (soit 2,80%)

Durée : 50 ans

• Prêt PLUS (Prêt locatif à usage social)

Montant du prêt garanti : 1 378 075 euros

PLUS travaux : (1 137 246 €)

Taux d'intérêt : Livret A + 0,6 (soit 3,60%)

Durée : 40 ans

PLUS foncier : (240 829 €)

Taux d'intérêt : Livret A + 0,6 (soit 3,60%)

Durée : 50 ans

• Prêt PLS (Prêt locatif social)

Montant du prêt garanti : 1 061 156 euros

PLS travaux (485 118 €)

Taux d'intérêt : Livret A + 1,11 (soit 4,11%)

Durée : 40 ans

PLS foncier (165 351 €)

Taux d'intérêt : Livret A + 1,11 (soit 4,11%)

Durée : 50 ans

PLS COMPL (410 687 €)

Taux d'intérêt : Livret A +1,11 (soit 4,11%)

Durée : 40 ans

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 28.09.2023

Délibération n°: D.71/09.23

Objet :
Budget Ville
Opération de construction de 24 logements collectifs locatifs
Rue de la République
LOGEO SEINE
Garantie d'emprunt Banque des Territoires
Demande d'accord de principe du Conseil Municipal
Annulation de la délibération n°D.72/06.22

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de retirer la délibération n° D.72/06.22 adoptée lors de sa séance du 16 juin 2022,
- de donner un accord de principe sur la garantie de la Ville de Lillebonne, à hauteur de 100 %, pour le remboursement de sept prêts d'un montant total garanti de 3 135 528 euros, souscrits par la Société Logéo Seine auprès de la Banque des Territoires.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire de Lillebonne,



Christine DÉCHAMPS.

Le secrétaire de séance,

Jean-Yves GOGNET.